

Communiqué de presse : le BCNUDH publie les principales tendances des violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo pour le mois de mai 2025

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et analyse les tendances y relatives. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées.

1. Pendant le mois de mai 2025, le BCNUDH a documenté 427 violations et atteintes aux droits humains représentant une réduction de 22 % comparé au mois précédent. Au moins, 81 % de ces violations et atteintes ont été enregistrées dans les zones touchées par le conflit armé, les provinces du Nord-Kivu (231), du Sud-Kivu (68) et de l'Ituri (47) étant les plus affectées. La majorité de ces violations et atteintes (68 %) sont imputables aux groupes armés, parmi lesquels le M23 appuyé par les forces armées rwandaises (113), les éléments Wazalendo (40), diverses factions Mai-Mai (27) et la Coopérative pour le développement du Congo (23). Les agents de l'État ont été responsables de 31 % des violations documentées, principalement les agents de la Police nationale congolaise (57 cas) et les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (55 cas).
2. Au cours du mois de mai 2025, le BCNUDH a documenté au moins 16 incidents de violences sexuelles liées aux conflits (VSLC), affectant 26 victimes adultes : 25 femmes et un homme. Ce chiffre représente une baisse par rapport au mois d'avril 2025. La majorité des victimes se trouvent dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, avec respectivement 12 femmes victimes dans chaque province. En outre, une femme a été recensée dans la province du Tanganyika, tandis qu'un homme a été victime de viol dans la province du Maniema.
3. Concernant les auteurs présumés, les groupes armés Twigwaneho, alliés au M23, sont responsables de violences sexuelles contre 10 femmes, se plaçant ainsi au premier rang des auteurs. Ils sont suivis par le M23 avec 5 victimes féminines, les Wazalendo/VDP de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain avec quatre victimes, et les Mai-Mai/Wazalendo avec trois victimes. Par ailleurs, le groupe Mai-Mai Malaika a commis un viol contre un homme. Les FARDC sont les seuls acteurs étatiques impliqués dans des cas de VSLC, avec deux femmes victimes.
4. En mai 2025, la situation de l'espace civique a été marquée par des arrestations arbitraires d'acteurs politiques dans la dynamique de la restriction des activités du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie. Le BCNUDH a documenté dix violations et atteintes aux droits de l'homme en lien avec l'espace civique, affectant 19 hommes soit le double des cas documentés le mois précédent (cinq cas pour neuf victimes). Les cas ont été documentés essentiellement dans la province du Sud-Kivu et à Kinshasa. Ces cas ont été attribués au M23 (six cas soit 60%), aux Wazalendo (trois cas soit 30%) et à la PNC (un cas soit 10%).
5. Sur le plan de la protection individuelle, le BCNUDH a documenté 21 cas dont quatorze résultent des menaces proférées par des agents de l'État, à savoir deux pour les agents de la PNC, cinq pour les FARDC, sept pour des autorités administratives, judiciaires et de services de renseignements ; sept imputables à des éléments de groupes armés (cinq pour le M23 et deux par le Zaïre et l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain). Ces cas ont été enregistrés dans dix provinces : Ituri, Kongo central, Kinshasa, Haut Uélé, Maniema, Lomami, Kasai central, Kasai oriental, Nord Kivu et Sud Kivu. A l'issue de l'examen de ces cas par le BCNUDH, 23 bénéficiaires (15 défenseurs des droits de l'homme dont deux femmes et huit journalistes), ont bénéficié des conseils en autoprotection pour améliorer leur sécurité.
6. En matière de lutte contre l'impunité, 24 poursuites judiciaires à l'encontre de 24 personnes, dont cinq militaires des FARDC, 10 agents de la PNC et neuf civils ont donné lieu à des condamnations pour violations et atteintes aux droits de l'homme par les juridictions militaires. Deux agents de la PNC ont été acquittés au cours de la période en revue. Trois militaires des FARDC et neuf civils ont été condamnés pour viol. Par

ailleurs, un militaire des FARDC a été condamné à la peine de mort pour le meurtre de trois hommes le 15 mai à Kinshasa.

7. Le BCNUDH a organisé au cours du mois de mai sur l'ensemble du territoire, six activités de formation et de sensibilisation au profit de 204 personnes, dont 66 femmes. Ces activités de promotion ont ciblé des membres des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme, des autorités étatiques, ainsi que des membres des forces de défense et sécurité congolaises.

Pour toute information supplémentaire

Quartier général de la MONUSCO, 12 Avenue des aviateurs, Kinshasa – Gombe PO. Box 8811, République démocratique du Congo

Téléphone : +243 (0) 818 907 241 / +243 (0) 997 068 200 | Mail : monusco-jhro-drc@un.org | Web : www.ohchr.org

Field Code Changed